

L'indicateur EU2020 de suivi de la pauvreté et de l'exclusion : une analyse critique

Bertrand Maître *, Brian Nolan ** et Christopher T. Whelan ***

La réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale est un des objectifs de la stratégie 2020 de l'Union européenne. Le bien fondé et le succès d'une telle politique nécessitent le choix d'indicateurs pertinents permettant non seulement de saisir les écarts de pauvreté entre pays mais également d'identifier, pour chaque pays, les groupes d'individus auxquels les politiques sociales doivent prêter une attention particulière. Le ciblage retenu dans la stratégie européenne combine trois critères. Il retient les personnes qui vivent dans les ménages situés en dessous du seuil de pauvreté monétaire, mais aussi les personnes pauvres « en conditions de vie » qui vivent en situation de privation matérielle extrême ainsi que celles qui vivent dans des ménages où l'intensité de travail est très faible ou nulle.

Nous montrons dans un premier temps que ni l'union ni l'intersection de ces trois critères ne produisent une mesure ou un objectif adéquats de lutte contre la pauvreté. Nous proposons donc un concept alternatif de pauvreté dite « consistante » (*consistent poverty*) qui cible les personnes vivant à la fois en dessous du seuil de pauvreté monétaire et au-dessus d'un certain niveau de privation matérielle. Le module spécial de privation matérielle de la base de données *EU-Silc 2009* permet d'examiner deux versions de cette notion de privation : la mesure de privation « sévère » actuellement utilisée par l'Union européenne qui utilise un seuil à quatre items et une mesure alternative de privation matérielle « élémentaire » avec un seuil à trois items. L'intersection de notre critère de privation élémentaire à trois items et du critère de pauvreté monétaire permet d'obtenir des résultats plus satisfaisants que ceux obtenus par l'approche de l'Union européenne, tant sur le plan de la cohérence que sur celui du profil de la population ainsi identifiée.

Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* l'Insee.

*Economic and Social Research Institute, Dublin.

** College of Human Sciences, University College Dublin.

*** School of Sociology, Social Policy and Social Work, Queen's University Belfast, School of Sociology et Geary Institute, University College Dublin.

Les auteurs remercient Gilles Poupard pour son soutien rédactionnel ainsi que les rapporteurs anonymes de la revue pour leurs commentaires constructifs qui ont contribué à l'amélioration du document.

La mise au point d'un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en matière de lutte contre l'exclusion et la pauvreté constitue une étape importante dans l'évolution de la stratégie de l'Union européenne (voir Atkinson *et al.* 2002, Marlier *et al.* 2007, Commission européenne, 2009). En 2010, la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour la prochaine décennie était un des objectifs phares de la « stratégie 2020 » adoptée par l'Union européenne (UE). Pour la première fois, plusieurs indicateurs ont été associés afin d'identifier une population « en situation de pauvreté et d'exclusion ». La démarche consiste à identifier les personnes qui soit vivent en dessous du seuil national de pauvreté monétaire, soit vivent en situation de privation matérielle

dite « sévère », soit vivent dans des ménages où l'intensité de travail est très faible ou nulle (cf. encadré 1).

Cet article prolonge notre précédente analyse critique de la façon dont cet objectif de pauvreté européen a été formulé (Nolan et Whelan, 2011). Nous nous concentrons sur les conséquences de trois choix essentiels. Ils portent sur la sélection des trois indicateurs utilisés et sur les modalités de leur association. Tout d'abord, deux approches s'opposent pour dénombrer les personnes pauvres : l'« approche de l'union » et celle « de l'intersection » (Atkinson, 2003). La première considère comme pauvre toutes les personnes remplissant au moins l'une des trois conditions alors que la seconde ne retient sous

Encadré 1

LA POPULATION À RISQUE DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE

La stratégie Europe 2020

Lors du conseil européen de Juin 2010, les États membres ont adopté une nouvelle stratégie visant à promouvoir une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Le conseil européen a choisi cinq objectifs mesurables pour 2020 afin de guider les politiques de l'Union et des États membres dans les domaines de l'emploi, de la recherche et l'innovation, du changement climatique et de l'énergie, de l'éducation et, enfin, de la lutte contre la pauvreté.

L'objectif d'inclusion sociale

Le cinquième objectif vise à réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté. Pour pouvoir mesurer l'impact des dispositions adoptées pour s'approcher de cet objectif, un indicateur de risque de pauvreté et d'exclusion sociale a été adopté. Dans le but de capter la nature multidimensionnelle de la pauvreté, cette mesure globale repose sur trois indicateurs qui sont déjà utilisés dans le portefeuille de politique sociale : le risque de pauvreté, la privation matérielle et la faible intensité de travail dans les ménages. Cet indicateur global est calculé à partir de l'enquête *EU-Silc*.

De la sorte, les personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont celles confrontées à l'une au moins des trois formes d'exclusion suivantes : risque de pauvreté, situation de privation matérielle sévère, appartenance à un ménage à très faible intensité de travail.

Les Indicateurs

1- On considère comme exposées au **risque de pauvreté** les personnes vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible équivalent-adulte (utilisant l'échelle modifiée de l'OCDE) inférieur au seuil de pauvreté national. Celui-ci est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent-adulte médian national après transferts sociaux.

2- On considère comme victimes de **privation matérielle** les personnes vivant dans un ménage qui, par manque de ressources, est confronté à au moins 4 des 9 types de privation définies par les incapacités suivantes, consistant à ne pas être en mesure :

- de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps ;
- de chauffer correctement le domicile ;
- de faire face à des dépenses imprévues ;
- de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours ;
- de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile ;
- de posséder une voiture personnelle ;
- de posséder un lave-linge ;
- de posséder un téléviseur couleur ;
- de posséder un téléphone (y compris un téléphone portable).

Alors que, dans le cadre de l'objectif d'inclusion sociale, l'indicateur de privation matérielle utilise un seuil de 3 items, celui mis en œuvre dans le cadre de l'objectif de réduction des populations exposées à la pauvreté utilise un seuil plus restrictif de 4 items. Aussi le désigne-t-on sous le vocable d'indicateur de privation matérielle « sévère ».

3- **L'indicateur de très faible intensité de travail** s'applique aux personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé en moyenne moins de 20 % de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée. Ce pourcentage est calculé sur la base du nombre de mois travaillés au cours des douze mois précédents pour chaque membre du ménage âgés entre 18 et 59 ans (étudiants exclus).

ce vocable que les personnes remplissant toutes les conditions. Le deuxième choix concerne le fait de conserver ou non l'indicateur de faible intensité de travail dans les ménages. Enfin, le troisième choix concerne l'approche retenue pour évaluer la privation matérielle, parfois qualifiée également de pauvreté en conditions de vie¹ : quels sont les éléments de privation à retenir et quel est le nombre minimum d'entre eux à retenir pour définir le seuil ? Pour la mesure de la pauvreté monétaire et la définition des ménages à faible intensité de travail, nous utiliserons les définitions actuelles d'Eurostat. En revanche, pour la mesure de la privation matérielle, nous proposons une solution alternative mettant à profit le module supplémentaire sur la privation de *Silc* 2009.

L'adoption d'un objectif de réduction de la pauvreté constitue un développement majeur des politiques d'inclusion sociale de l'Union européenne. La définition d'un tel objectif est un processus politique qui ne peut aller sans compromis entre les préférences stratégiques et les traditions des états membres en matière de politiques de lutte contre l'exclusion sociale et qui ne peut donc se réduire à un simple exercice technique. Mais les aspects conceptuels et méthodologiques doivent être examinés scrupuleusement si on veut déboucher sur des indicateurs et des cibles pertinentes. C'est à cet examen que ce texte essaye de contribuer.

La construction de l'objectif européen : un compromis entre des objectifs divergents

L'objectif de réduction de la pauvreté adoptée par l'Union européenne en 2010 utilise les éléments du portefeuille des indicateurs sur la pauvreté et d'exclusion du sommet de Laeken de 2001. Depuis cette date, ils ont été régulièrement améliorés (Atkinson *et al.*, 2002 ; Marlier *et al.*, 2007 ; European Commission, 2009 ; Nolan et Whelan, 2011, Chapitre 2). Ces indicateurs et leurs fondements statistiques ont fait l'objet de nombreux développements et de recherches constantes par la Commission européenne ainsi que par Eurostat, avec l'assistance de chercheurs indépendants. Parmi les contributions récentes et importantes figurent les travaux de recherche du réseau Net-Silc (Atkinson et Marlier, eds., 2010 ; Guio *et al.*, 2010 ; Van Kerm et Alperin, 2011), mais aussi des recherches plus spécifiques sur la privation matérielle que nous citerons plus loin dans cet article.

Trois indicateurs du portefeuille de Laeken sont ainsi combinés pour déterminer la population cible (cf. encadré 1). Toute personne satisfaisant à l'un au moins de ces trois indicateurs est classée dans la population pauvre et socialement exclue. Cette population est donc la réunion des trois ensembles déterminés par chacun des trois indicateurs. Il est possible cependant d'avoir des exceptions à ce cadre global puisque les États membres conservent la possibilité de choisir des objectifs nationaux à partir des indicateurs ou des combinaisons d'indicateurs qu'ils considèrent les plus appropriés, mais ces exceptions ne sont admises que dans la mesure où les États membres peuvent démontrer qu'ils contribuent à la réalisation de l'objectif européen global.

Comme le soulignent Copeland et Daly (2012), l'adoption de cet objectif européen en matière de pauvreté et d'exclusion sociale doit être resitué dans le contexte général de la construction d'une politique sociale européenne, qui s'appuie sur un mélange complexe d'intérêts nationaux et européens. De nombreux auteurs soulignent notamment le contraste entre les politiques qui font la promotion de l'efficacité des marchés et celles qui favorisent la protection sociale et l'égalité (Ferrera, 2005, 2009 ; Scharpf, 2002). On observe ainsi une opposition entre une approche dite « positive » de l'intégration des politiques sociales visant à uniformiser les politiques sociales par le haut, et une intégration « négative » visant avant tout la suppression des obstacles à la concurrence (Beckfield, 2006). Par ailleurs, bien que les réglementations de l'UE soient de plus en plus capables de restreindre la souveraineté nationale en matière de politiques sociales, le caractère semi-souverain de ces politiques laisse subsister une grande autonomie d'action pour les États membres dont les modèles de protection sociale ont des valeurs, des normes et des orientations très différentes de celles de l'UE. Dans ce contexte, Copeland et Daly (2012) soulignent le caractère ambitieux d'une politique visant un objectif européen commun mais ils estiment cependant que, loin de renforcer l'intégration des politiques sociales européennes, la façon dont a été fixé l'objectif de pauvreté et d'exclusion met surtout en évidence les nombreuses contradictions qui peuvent exister entre les États dans ce

1. Le terme de *privation matérielle* (material deprivation) est le terme utilisé au niveau européen, le terme de *pauvreté en conditions de vie* est plus traditionnellement employé par la littérature francophone. On utilisera alternativement les deux termes.

domaine. Leur conclusion est particulièrement importante dans ce contexte :

« ... as a substantive measure, the target is internally complicated and constructed in a manner that is likely to continue the pattern of à-la-carte take up of European Social Policy Ideas and initiatives by member States » (Copeland et Daly, 2012 ; p. 274).

De manière plus précise, la proposition initiale du premier projet d'Europe 2020 remonte à mars 2010. Elle comprenait un objectif de réduction de la pauvreté de 25 % qui s'appuyait sur la mesure de « risque de pauvreté » basé sur les seuils de pauvreté nationaux égaux à 60 % du revenu médian (Commission européenne, 2010). Cette proposition a suscité de fortes oppositions et les États membres ont alors été invités à proposer des projets alternatifs. Le dialogue entre ces États et la Commission a été facilité par les travaux du Comité de Protection Sociale (CPS) et le sous groupe des indicateurs (ISG). Un certain nombre de chercheurs ont par ailleurs réalisé des études montrant les impacts relatifs du passage d'un objectif unidimensionnel (pauvreté monétaire) à un objectif multidimensionnel (pauvreté monétaire, en conditions de vie et sous-emploi de ménages) tel que celui qui a été finalement adopté en Juin 2010 par le Conseil Européen (Copeland et Daly, 2012 ; Bontout et Delautre, 2012). Les opposants à l'utilisation d'un objectif s'appuyant uniquement sur le critère de la pauvreté monétaire l'ont été pour des raisons diverses. L'Italie, l'Irlande et une partie des pays des nouveaux États membres souhaitaient aller au-delà d'une mesure en termes de revenu afin de pouvoir mieux prendre en compte la situation et les conditions matérielles des individus les plus vulnérables. Pour des pays comme la Suède, les Pays Bas et le Danemark, l'attention doit plutôt se porter sur l'exclusion du marché du travail et sur son rôle déterminant en tant que source d'exclusion sociale. Daly et Copeland (2012) soulignent le contraste qui peut exister entre cette conception et celles d'un certain nombre de pays tels que l'Autriche, la Belgique, Chypre, la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne, pour qui le progrès et les créations d'emplois liés à la croissance économique doivent être accompagnés par un renforcement du modèle social européen.

L'avantage d'un objectif de pauvreté multidimensionnel est qu'il a permis de concilier ces perspectives et ces pratiques assez différentes d'un pays à l'autre. Il apporte également aux

États membres beaucoup de liberté dans l'interprétation des obligations liées à cet objectif. Ils peuvent ainsi choisir de se concentrer sur un seul des trois indicateurs, sur l'union ou l'intersection de deux d'entre eux ou des trois simultanément. Les États peuvent également proposer des indicateurs alternatifs tant qu'ils peuvent démontrer leur compatibilité avec l'objectif européen. De cette manière, toute menace de contrôle autoritaire supranational sur les objectifs nationaux est écartée. Mais ce pragmatisme a-t-il débouché sur un indicateur global lisible et pertinent ?

L'approche multidimensionnelle : avantages et limites

De manière très générale, les avantages et les inconvénients des indicateurs synthétiques multidimensionnels ont fait l'objet de nombreuses polémiques tant sur le plan académique que politique. Certains mettent en avant la plus grande facilité à communiquer sur un chiffre unique. D'autres soulignent l'arbitraire des procédures d'agrégation qui sont nécessaires pour résumer en un seul chiffre un ensemble de dimensions bien distinctes. Tout en admettant le caractère multidimensionnel de la pauvreté, un certain nombre d'auteurs se sont ainsi interrogés sur l'utilité de recourir à un indice de pauvreté multidimensionnel (IPM). Ravallion (2011) estime par exemple que l'on peut avoir conscience du caractère incomplet d'un indice centré sur les revenus monétaires, mais que ceci ne justifie pas nécessairement d'y remédier par la construction d'un indice composite. Nolan et Whelan (2007) trouvent tout à fait légitime de soutenir l'idée d'une approche multidimensionnelle et considèrent que, d'un point de vue scientifique, il serait tout-à-fait utile de trouver une mesure adéquate permettant à la fois d'évaluer, de comprendre et de combattre la pauvreté. Mais évaluer, comprendre et combattre la pauvreté constituent néanmoins autant d'étapes nettement distinctes, aux implications bien différentes. Un objectif de pauvreté multidimensionnelle ne présente pas obligatoirement d'avantage par rapport à l'ensemble d'indicateurs sociaux développés par l'union européenne au sein de la méthode ouverte de coordination (MOC) en matière de protection sociale et d'exclusion (Atkinson *et al.*, 2001 et Marlier *et al.*, 2010).

S'agissant de l'idée d'introduire dans cette approche multidimensionnelle une mesure de privation matérielle ou de pauvreté en

conditions de vie, elle s'appuie sur une critique déjà ancienne de l'identification des pauvres par la seule mesure de leurs faibles revenus. L'utilisation d'indicateurs de pauvreté non monétaires pour évaluer les conditions et la qualité de vie des individus a une longue tradition, mais leur utilisation pour mesurer la privation et la pauvreté a connu un développement important récent au travers des études britanniques de Townsend (1979). Au fil du temps, la généralisation de l'utilisation de ces indicateurs a mis en évidence qu'une approche par le revenu ne permet pas d'identifier toutes les personnes incapables de participer pleinement à la vie sociale en raison de ressources insuffisantes (Ringén, 1988). Depuis, la littérature sur la pauvreté et l'exclusion s'est enrichie d'un nombre important d'études portant sur les mesures de privation dans les pays de l'OCDE et sur l'étendue des différences existantes avec une mesure de bas revenus. Parmi ces études, les travaux de Boarini et Mira d'Ercole (2006) et Nolan et Whelan (2011) citent des centaines d'études existantes parmi de nombreux pays². Dans l'union européenne des études semblables et plus récentes ont utilisé la base de données *EU-Silc*. Les travaux de Guio (2009), de Fusco *et al.* (2010), en association avec Eurostat, ont eu pour but d'étudier l'utilisation des indicateurs de privation matérielle dans la politique d'inclusion sociale de l'union européenne. De façon similaire, les travaux de Guio *et al.* (2012) ont porté sur l'apport supplémentaire d'indicateurs de privation matérielle dans le module spécial de *EU-Silc* 2009 afin de nourrir la réflexion sur la révision des indicateurs de privation matérielle de l'Union européenne programmée pour 2015. Leur étude a analysé en détail les 50 items présents dans ce module et leur capacité à mesurer les privations de manière fiable. Elle a également étudié la meilleure façon de les regrouper en indicateurs spécifiques, à la fois pour la population globale et pour les enfants uniquement.

S'agissant de l'intégration du faible niveau d'activité dans les ménages en complément des mesures de bas revenus et de privation matérielle, les arguments mis en avant ont été fortement influencés par les pays les plus orientés vers le néolibéralisme, comme le soulignent à nouveau Copeland et Daly (2012). L'intérêt de ces pays pour la question des valeurs et des attitudes des familles et des ménages exclus du marché du travail a eu un impact non négligeable. L'attention particulière qui est donnée à la mesure d'intensité de travail trouve aussi son origine dans un contexte plus large lié aux

défis auxquels se trouve confronté l'état providence. Parmi ces défis, on note la restructuration et la polarisation des risques sociaux, le besoin de passer d'une protection sociale passive et de la sécurité de l'emploi à une stratégie d'investissement social basée sur les principes d'activation, d'investissement dans l'éducation et dans des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi que sur le développement de la « flexisécurité » (Bovenberg, 2007 ; Taylor-Gooby, 2008). Ces transformations favorisent et augmentent l'intérêt porté aux interventions sociales dans les domaines de la garde d'enfants, de l'éducation et des soins aux personnes âgées, afin d'améliorer la capacité individuelle des personnes à travailler (Cantillon, 2011 ; Esping-Andersen, 2002).

L'union des trois indicateurs suggère une grande diversité de situations nationales

Que recouvre concrètement l'indicateur issu de cette démarche ? On va l'analyser en recourant à la base de données *EU-Silc* 2009, réduite à 26 pays car la Suède a été exclue en raison du trop grand nombre de données manquantes sur certains articles de privation matérielle. L'analyse est menée au niveau individuel et la base de données comprend 559 767 individus. Pour chaque pays nous utilisons la population totale à l'exception des personnes âgées de plus de 60 ans conformément à la méthodologie d'Eurostat pour la construction de la mesure de faible intensité de travail.

Dans un premier temps nous analysons ce qu'apporte l'union des trois dimensions couvertes par l'indicateur, en partant de l'approche monétaire, et en examinant ce qu'y apportent successivement le critère de la pauvreté en conditions de vie et le critère du lien à l'emploi (cf. graphique I). C'est parmi les nouveaux États membres de l'UE (Estonie, Lettonie, Roumanie et Bulgarie) que l'on observe les risques de pauvreté monétaire les plus élevés (indicateur figuré par le bâton de gauche : 22 % à 26 %). Viennent ensuite les pays de l'Europe du Sud, avec des indices légèrement inférieurs. À l'autre extrémité du spectre, les Pays-Bas et le Danemark affichent des taux relativement faibles (respectivement 11 % et 13 %). Cependant la République Tchèque, la Slovénie et la Slovaquie peuvent se prévaloir de taux encore plus bas (9 % à 11 %). L'intervalle de variation transnationale est

2. Parmi les contributions françaises à ce débat, voir Lollivier et Verger (1979) et Fall et Verger (2005).

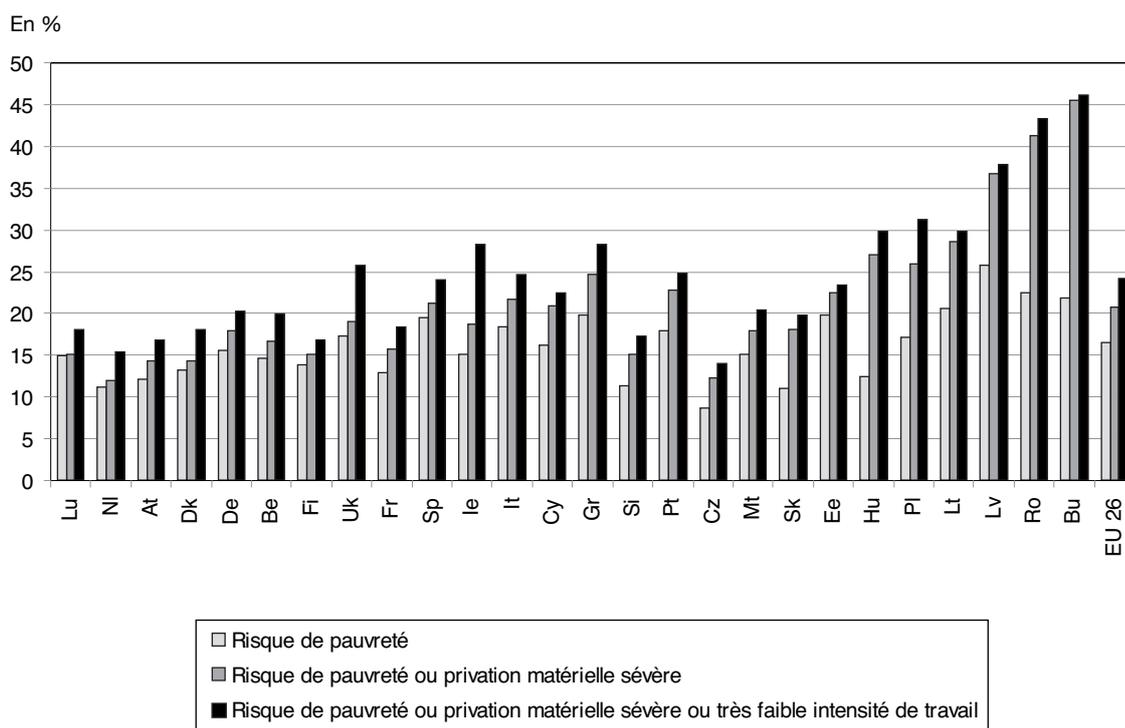
relativement modeste et le lien entre l'indicateur de pauvreté monétaire et le niveau moyen de prospérité est plutôt faible.

L'adjonction à cette population des personnes qui ne sont pas en situation de pauvreté monétaire mais qui sont privées d'au moins 4 des 9 items de l'indicateur de privation matérielle n'ajoute pas plus de 1 % à la population cible au Danemark, aux Pays-Bas, au Luxembourg et au Royaume-Uni (cf. graphique I, bâton du milieu). Pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, et la Finlande, ce surcroît est d'environ 2 %. Ainsi, pour la plupart des pays de l'Europe du Nord, l'union du critère monétaire et du critère de privation matérielle identifie presque le même groupe de personnes que la mesure monétaire prise isolément. En revanche, à l'autre extrémité, en Roumanie, en Bulgarie et en Hongrie, la population cible double presque lorsque l'on

passé à la réunion des deux premiers indicateurs. Le pourcentage qui en résulte varie maintenant d'un minimum de 12 % aux Pays-Bas à un maximum de 45 % en Bulgarie. L'ajout du critère de privation matérielle entraîne ainsi un plus large intervalle de variation entre pays et crée une polarisation entre le groupe des nouveaux États membres de l'UE et les autres pays. Ce résultat est la conséquence prévisible du seuil élevé de privation matérielle (4 articles sur 9) et des très faibles niveaux de privation matérielle enregistrés dans les pays les plus riches pour certains de ses éléments constitutifs.

Enfin, lorsqu'on ajoute les personnes vivant dans des ménages où le niveau d'intensité de travail est inférieur à 20 % et qui ne satisfont pas aux deux premiers indicateurs, les augmentations sont très modestes dans 22 pays, comprises entre 1 % et 3 %. Seuls le Royaume-Uni et

Graphique I
Composants de la cible de l'Union européenne par pays



Lecture : Les pays sont classés dans l'ordre croissant de leur revenu national brut par tête (RNBT). Ils sont désignés par les abréviations suivantes : Allemagne (De), Autriche (At), Belgique (Be), Bulgarie (Bg), Chypre (Cy), Danemark (Dk), Espagne (Sp), Estonie (Ee), Finlande (Fi), France (Fr), Grèce (Gr), Hongrie (Hu), Irlande (Ie), Italie (It), Lettonie (Lv), Lituanie (Lt), Luxembourg (Lu), Malte (Mt), Pays-Bas (Nl), Pologne (Pl), Portugal, (Pt), Roumanie (Ro), Royaume-Uni (Uk), Slovaquie (Si), Slovénie (Sj), Tchéquie République (Cz), Union-européenne 26 pays (Eu-26).

Le premier bâton en lisant de gauche à droite représente le pourcentage de la population « en-risque de pauvreté », c'est à dire situé en dessous de 60 % du seuil du revenu national médian. Le second bâton ajoute à cette population les personnes qui sont privées d'au moins 4 des 9 items de l'indicateur de privation matérielle sans être en risque de pauvreté. La population représentée par le dernier bâton adjoint à ces deux premières catégories les personnes vivant dans des ménages où le niveau d'intensité de travail est inférieur à 20 % sans être en risque de pauvreté ni en état de privation. Pour chaque pays se trouve donc représenté de gauche à droite : le premier critère, la réunion des deux premiers critères, et la réunion des trois critères.

Champ : UE 27 hors Suède.
Source : EU-Silc 2009.

l'Irlande, et dans une moindre mesure, la Grèce et la Pologne, se distinguent par des augmentations plus importantes (de respectivement 7, 10, 4 et 6 %). L'intervalle de variation de la taille de la population cible va désormais de 14 % en République Tchèque à 46 % en Bulgarie, ce qui représente un éventail plus resserré que dans le cas de la seconde colonne. Ainsi, l'adjonction du critère de l'intensité du travail tend à réduire les différences entre pays en termes de nombre global de personnes en risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Un risque de pauvreté et d'exclusion sociale qui est défini comme l'union des trois indicateurs de pauvreté, de privation matérielle et de très faible intensité de travail, s'avère donc avoir un contenu très différent selon les pays. Pour la plupart des pays riches de l'Europe du Nord ainsi que pour la République Tchèque et l'Estonie, le risque de pauvreté monétaire joue un rôle prépondérant dans le risque global. Pour l'Irlande et le Royaume-Uni, c'est la mesure de faible intensité de travail qui prédomine. En Italie et en Grèce, privation matérielle sévère et très faible intensité de travail induisent des augmentations non négligeables du risque de pauvreté global. Dans les autres pays d'Europe de l'Est, l'élément de privation matérielle peut entraîner un important surcroît de pauvreté globale alors que la mesure de l'intensité de travail a peu d'impact. Cette grande diversité de résultats suggère que nous observons des phénomènes très différents selon les pays.

Le critère de privation matérielle serait le plus discriminant

Ceci conduit à étudier comment évolue le profil de la population cible lorsqu'on modifie la façon de combiner les trois critères de pauvreté ou d'exclusion. La démarche va consister à analyser les caractéristiques des populations obtenues avec les huit façons de croiser les trois indicateurs élémentaires. On va s'intéresser à deux caractéristiques de ces populations : leurs compositions sociales et leur exposition au stress économique, c'est-à-dire leur propension à déclarer « ne pas pouvoir joindre les deux bouts ». Notre hypothèse est que les indicateurs les plus pertinents pour mesurer le concept latent de pauvreté sont ceux qui produisent le plus de contraste pour ces deux critères de la classe sociale et du stress économique.

La nomenclature utilisée pour individualiser les différentes classes sociales est la Classification

Socio-économique Européenne (ESeC) (cf. encadré 2) et la classe sociale que l'on utilise pour les comparaisons est celle du chef de ménage³. Nous nous intéressons ici plus particulièrement aux personnes appartenant aux deux catégories des agriculteurs et des ouvriers. Le poids des agriculteurs dans la population active varie beaucoup d'un pays à l'autre, mais les pays dans lesquels la population agricole est importante sont aussi les pays où les conditions matérielles des agriculteurs s'apparentent davantage à celles de la classe ouvrière qu'à celles d'aucune autre catégorie sociale.

Parmi les agriculteurs et ouvriers 35 % ne satisfont aucun des critères de l'indicateur européen (cf. graphique II). Pour les personnes qui ne remplissent que l'un de ces critères, le pourcentage s'établit respectivement à 48 % (critère d'intensité de travail), à 57 % (critère de pauvreté monétaire) et à 68 % (privation matérielle). On calcule ensuite ce pourcentage pour les 3 sous-populations satisfaisant à chacune des 3 combinaisons des critères pris deux à deux : parmi les personnes vivant à la fois dans un ménage à faible intensité de travail et en situation de pauvreté monétaire, ce pourcentage d'agriculteurs et d'ouvriers s'établit à 64 % et il est donc légèrement inférieur à celui constaté dans le cas de ceux qui sont uniquement en situation de privation matérielle. Pour les deux autres combinaisons, il est sensiblement plus fort : respectivement 73 % (faible intensité de travail et privation matérielle) et 79 % (pauvreté monétaire et privation matérielle). Enfin, par rapport à ceux qui remplissent simultanément les trois conditions, il est du même ordre : 77 %.

La dimension la plus nettement associée à une forte présence d'agriculteurs et d'ouvriers est donc celle de la privation matérielle suivie par celle de la pauvreté monétaire. La faible intensité en travail, à l'inverse, est assez peu reliée au fait d'être agriculteur ou ouvrier, avec un poids de ces deux groupes à peine supérieur à celui qu'on observe parmi les personnes qui ne remplissent aucun des critères de pauvreté. Parmi les trois mesures étudiées, la mesure de faible intensité de travail est donc celle qui présente la plus faible capacité discriminatoire. Son association à la mesure de privation matérielle n'apporte que peu de contraste par rapport au groupe d'individus identifié uniquement par la mesure de privation matérielle. Lorsque la

3. Le chef de ménage est la personne responsable du logement. Lorsque la responsabilité est partagée, la personne la plus âgée est choisie.

mesure de faible intensité de travail est croisée simultanément avec les deux autres mesures, la différenciation au regard de la présence d'agriculteurs et d'ouvriers s'en trouve plutôt réduite qu'accrochée.

Des résultats très similaires sont obtenus si on s'intéresse à la proportion de personnes vivant dans un ménage ayant des difficultés à joindre les deux bouts (cf. graphique II). Seulement 19 % des personnes ne satisfaisant à aucun des trois critères de pauvreté éprouvent une

telle difficulté. Pour celles qui ne remplissent que l'un de ces critères, ce pourcentage s'établit respectivement à 28 % (critère d'intensité de travail), à 43 % (critère de pauvreté monétaire) et à 81 % (privation matérielle). L'intersection des dimensions prises deux à deux confirme l'impact déterminant du critère de privation matérielle : la combinaison du critère de faible intensité de travail avec celui de la pauvreté monétaire conduit à un taux de 45 %, alors que lorsque la privation matérielle est combinée à la faible intensité de travail et

Encadré 2

PROJET EUROPÉEN DE CLASSIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE (ESeC)

La classification ESeC

La classification ESeC (Rose et Harrison, 2009) s'applique à toute la population adulte. Elle distingue quatre positions de base : les chefs d'entreprises, les travailleurs indépendants, les salariés et enfin ceux qui ont été exclus involontairement du marché du travail.

Les salariés se répartissent entre trois types de contrats de travail régissant leurs relations avec leurs employeurs : la « relation de service », le « contrat de travail » et la « relation mixte ». On se reportera à Rose et Harrison (2009) pour plus de détails sur les contrats de travail. Au total la classification ESeC comporte 10 catégories dont la description est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Classe ESeC	Intitulé	Type de relations d'emploi
1	Chefs de grandes entreprises, cadres dirigeants et membres des professions libérales de niveau supérieur	<i>Higher salariat</i> (terme sans équivalent en français)	Relation de service
2	Cadres dirigeants et membres des professions libérales de niveau inférieur, cadres et techniciens de niveau supérieur	<i>Lower salariat</i> (terme sans équivalent en français)	Relation de service modifiée
3	Professions intermédiaires	Employés (cols blancs) de niveau supérieur	Relation mixte
4	Indépendants sans salarier et chefs de petites entreprises (hors agriculture)	Petite bourgeoisie ou indépendants non agricoles	Sans objet
5	Agriculteurs sans salarier et chefs de petites exploitations agricoles, etc.	Petite bourgeoisie ou indépendants (domaine agricole)	Sans objet
6	Cadres et professions techniques de niveau inférieur	Ouvriers (cols bleus) de niveau supérieur	Relation mixte
7	Professions de niveau inférieur dans le commerce et les services	Employés (cols blancs) de niveau inférieur	Contrat de travail modifié
8	Professions techniques de niveau inférieur	Ouvriers qualifiés	Contrat de travail modifié
9	Professions routinières	Ouvriers semi qualifiés ou non qualifiés	Contrat de travail
10	Personnes n'ayant jamais travaillé ou en chômage de longue durée	Chômeurs	

Source: Brousse (2008).

Mise en œuvre de cette classification

Informations nécessaires pour mettre en œuvre la classification ESeC :

- profession code en groupes mineurs (i.e. groupe à trois positions) d'une variante EU de la structure de la Classification internationale type des professions, 1988 (CITP-88) ;

- détails du statut de l'emploi, i.e. chef d'entreprise, indépendant ou employé ;
- nombre de salariés dans l'entreprise (le seuil de 10 salariés est utilisé pour différencier les chefs des très petites entreprises des autres chefs d'entreprise) ;
- position d'encadrement éventuelle du salarié ;
- secteur économique (agriculture, industrie,...).

à la pauvreté monétaire, le taux passe respectivement à 79 % et à 87 %. Il est enfin légèrement plus faible pour la combinaison des trois dimensions.

Le choix de la mesure de la privation matérielle et de son seuil ont un fort impact

Les résultats précédents désignent la mesure de privation matérielle comme la plus efficace pour identifier la population cible. À l’opposé, le lien est sensiblement plus faible entre la faible intensité de travail et les facteurs qu’on associe d’habitude à la pauvreté, qu’il s’agisse de la classe sociale ou de la difficulté à boucler son budget.

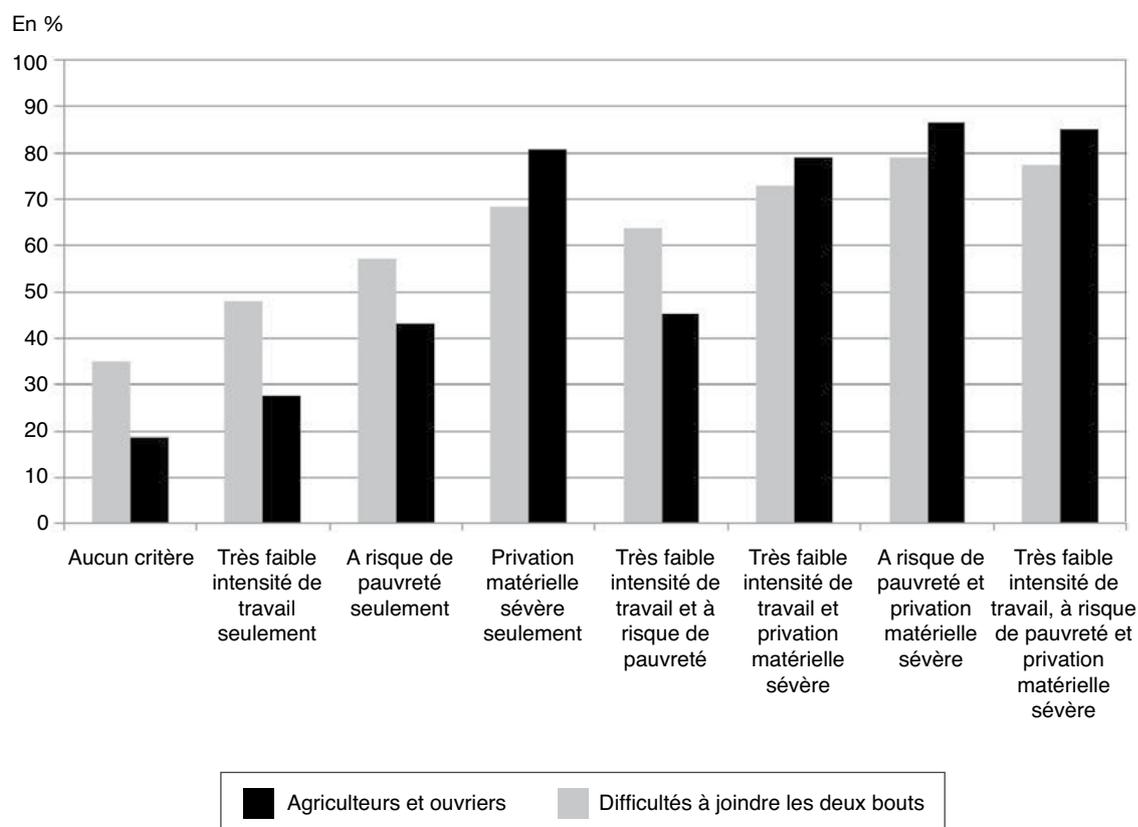
Néanmoins, malgré ses atouts, la mesure de privation matérielle présente plusieurs points faibles. Le premier concerne l’utilisation de

plusieurs éléments relatifs à des biens d’équipement ménagers détenus par la quasi-totalité des ménages dans les pays les plus riches. De plus, le choix d’un seuil de privation matérielle élevé conduit inévitablement à masquer les différences socio-économiques qui peuvent exister au sein des pays les plus riches (Whelan et Maître, 2010). Il est dès lors légitime de s’interroger sur la possibilité d’améliorer cet indicateur.

Le large éventail d’articles de privation disponible dans le module de la base *EU-Silc* 2009 a déjà été analysé par Whelan et Maître (2012) qui ont identifié six domaines de privations au moyen d’analyses factorielles⁴. Parmi ces dimensions, nous utilisons pour notre analyse

4. Pour une analyse alternative des dimensions de la privation et un traitement différent de la relation entre la privation matérielle et les mesures subjective de stress économiques voir Guio et al. (2012).

Graphique II
Pourcentage d’agriculteurs et d’ouvriers et difficulté à joindre les deux bouts suivant les différents types de pauvreté définis par la mesure de pauvreté et d’exclusion sociale européenne



Lecture : Il y a 68 % d’agriculteurs et d’ouvriers parmi les individus en situation de privation matérielle sévère, et 81 % d’individus ayant des difficultés à boucler leur budget. Ces chiffres montent à 79 et 84 % pour les individus qui sont à la fois en situation de privation matérielle et « à risque de pauvreté », c’est-à-dire en dessous du seuil de 60 % du revenu médian.
 Champ : EU 27 hors Suède.
 Source : EU-Silc 2009.

la mesure qualifiée de « privation élémentaire » (cf. encadré 3). Le développement de cette mesure a été influencé par les travaux de Townsend (1979) qui considère que les personnes sont en situation de pauvreté lorsque « leurs ressources sont tellement en dessous du niveau de celles d'une personne ou d'une famille moyenne qu'elles sont exclues du mode de vie et des activités ordinaires ». Cette approche comporte deux notions essentielles : l'incapacité de participer à la vie sociale, et un niveau de ressources trop faible qui explique cette incapacité. En essayant de mesurer le premier aspect on tente de capter une forme large de privation en considérant que les individus qui la subissent sont également davantage susceptibles d'endurer d'autres formes de privations relatives au style de vie alors que la réciproque n'est pas nécessairement vraie⁵. Pour tester cette mesure, on peut analyser son lien avec d'autres caractéristiques socio-économiques et avec l'expérience subjective de ceux qui sont confrontés à de telles privations⁶.

Il est préférable de mesurer séparément privation matérielle et stress économique

La mesure de « privation élémentaire » que nous allons considérer ici, bien qu'ayant des similarités avec la mesure de privation matérielle « sévère » de l'UE, en diffère tout de même sur de nombreux points. D'une part, elle inclut des items qui sont absents de la mesure européenne et, d'autre part, elle exclut des items qui sont possédés de façon quasiment universelle dans la plupart des pays riches tels que la télévision, une machine à laver et le téléphone.

5. Par exemple, la privation sur un domaine fondamental peut avoir des effets sur la privation dans des domaines annexes comme la consommation de biens de consommation alors que la relation inverse est moins fréquente.

6. Le fait que l'objectif européen identifie près d'un quart de la population de l'UE n'invalide pas forcément de tels mécanismes bien que cela signifie que la force d'une telle relation ne tendra à être plus faible qu'avec une mesure plus restrictive.

Encadré 3

MESURE DE PRIVATION MATÉRIELLE ÉLÉMENTAIRE

La base de données 2009 de *EU-Silc* comprend un module spécial sur la privation qui comporte des articles supplémentaires par rapport à ceux utilisés usuellement comme critères de privation matérielle. Whelan et Maître (2012) en utilisant une analyse factorielle à partir de la base de données 2009 de *EU-Silc* ont identifié six domaines de privation distincts : la privation élémentaire, la privation de biens de consommations, la privation concernant le logement, la santé, l'environnement et l'accès aux services publics. Dans cet article nous utilisons uniquement la privation matérielle élémentaire en tant qu'alternative à la mesure de privation de Eurostat. Le but de cette privation élémentaire est de capter la privation forcée sur des articles élémentaires. Elle peut ainsi rendre compte de l'incapacité à avoir un niveau de vie correct et ce, à cause d'un niveau de ressources inadéquat.

La mesure de privation matérielle élémentaire identifie ainsi les personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut se permettre (ou dont la personne de référence ne peut se permettre : les actions concernées sont alors munies d'un astérisque), pour raisons financières, de satisfaire à au moins trois des neuf items suivants :

- voir de la famille/des amis pour un verre ou un repas une fois par mois ;*
- dépenser un peu d'argent pour soi-même-même une fois par semaine ;*
- participer régulièrement à des activités de loisirs (sports, concerts, cinéma...) ;*

- remplacer des vêtements usés par des neufs ;*
- disposer de 2 paires de chaussures ;*
- pouvoir remplacer des meubles usés ;
- s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile ;
- consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours ;
- chauffer correctement le domicile.

Mesure de stress économique

Cet indicateur est une mesure continue pondérée et standardisée dont les valeurs sont comprises entre 0 et 1, allant de l'absence de stress économique à la situation de stress extrême.

L'indicateur est construit à partir des réponses de type oui/non aux quatre questions suivantes :

- Boucler très difficilement ou difficilement le budget du ménage compte tenu de ses revenus ;
- Être dans l'incapacité de faire face à des dépenses inattendues ;
- Avoir des arriérés de paiements pour des dépenses concernant le loyer ou le remboursement de l'emprunt pour l'achat du logement, des factures d'électricité, d'eau, de gaz ou de chauffage, des achats à crédit ;
- Le fait que le coût total du logement constitue une charge moyenne ou importante.

En construisant cette mesure de « privation élémentaire », nous avons également exclu la mention d'arriérés de paiements ou de difficultés à faire face à des dépenses imprévues. Nous pensons que de tels items se rapportant au stress économique doivent être sortis de la mesure de privation matérielle, car il est plus intéressant d'utiliser le lien attendu entre privation et ces indices de stress économique pour valider nos mesures de la privation. Étant donné le nombre limité d'items de privation matérielle qui existaient dans la base *Silc* avant le module de l'année 2009, un certains nombres d'auteurs, dont nous-mêmes, ont ainsi cherché à valider les mesures de privation matérielle en considérant leurs relations avec l'item « difficulté à joindre les deux bouts ». Une autre raison de ne pas intégrer les items se rapportant aux arriérés de paiements et aux difficultés pour faire face à des dépenses imprévues est le fait que, même s'ils sont corrélés aux privations matérielles, ils peuvent aussi dépendre de comportements d'adaptation ou de caractéristiques psychologiques individuelles qui limitent leur pertinence pour la mesure objective de la pauvreté⁷. Les motivations principales de cette exclusion des variables de stress économique sont donc principalement conceptuelles. Il y a aussi le fait que le lien entre les indicateurs de privation matérielle et les mesures de stress économique varie systématiquement d'un pays à l'autre avec un effet de la privation matérielle qui est plus important dans les pays les plus riches. Tout ceci conforte la préférence pour la construction séparée des mesures de privation matérielle d'une part et de stress économique d'autre part (Whelan et Maître, 2009 et 2013). La mesure de stress économique que nous utilisons se fonde sur la mention d'arriérés de paiements, de la lourdeur représentée par les dépenses relatives aux logements, de difficultés pour faire face à des dépenses imprévues et pour joindre les deux bouts (cf. encadré 3).

L'analyse empirique de Whelan et Maître (2012, 2013) a montré que les mesures de privation élémentaire et de stress économique subjectives que nous utilisons dans cet article présentent un niveau élevé de fiabilité (au sens du coefficient Alpha de Cronbach) et que cette mesure de fiabilité varie faiblement d'un pays à l'autre. La mesure de privation élémentaire montre une corrélation élevée avec les autres dimensions de la privation. Elle parvient ainsi à capter une forme généralisée de privation : les individus qui connaissent la privation selon cette dimension sont également plus susceptibles de la connaître selon les autres dimensions.

Dans la suite de l'analyse nous allons comparer les relations respectives de la mesure de la privation élémentaire et de la mesure de privation de l'UE avec, d'une part, certaines caractéristiques socio-économiques en rapport direct avec la pauvreté et, d'autre part, la mesure de stress économique.

Un seuil de privation de 3 articles conduit à une évaluation globale de la pauvreté proche de celle donnée par le seuil de pauvreté de 60 % mais avec une variabilité transnationale plus marquée

Le choix d'un seuil de privation comporte inévitablement une part d'arbitraire. Sur la base de nos travaux précédents nous avons choisi un seuil de privation d'au moins 3 articles pour l'indice de privation élémentaire. Ce seuil conduit à un pourcentage de la population en situation de privation proche de celui de la mesure de risque de pauvreté à 60 % du revenu médian pour l'ensemble de l'UE. Le pourcentage de la population des pays de l'UE (à l'exception de la Suède) privée d'au moins 3 articles est de 22,5 %, soit un résultat dont l'ordre de grandeur est assez proche du chiffre de 16,4 % qui correspond au pourcentage de la population qui se trouve en-dessous du seuil de pauvreté de 60 % pour l'ensemble de l'Union européenne. Ce résultat est beaucoup plus élevé que celui obtenu, pour l'ensemble de l'UE, avec la seule mesure de privation matérielle « sévère » à quatre items (8,2 %), et légèrement inférieur à celui obtenu avec l'indicateur européen de pauvreté ou d'exclusion sociale (24,0 %).

Afin de préciser les conséquences du choix de l'indice de privation matérielle et de son seuil, on a réparti la population de chaque pays entre quatre groupes disjoints définis à partir des deux mesures étudiées, à savoir : (i) les personnes qui ne dépassent ni le seuil à 4 items de l'indice de privation européen, ni le seuil à 3 items de l'indice de privation élémentaire ; (ii) les personnes au-dessus du seuil à 3 items de l'indice de privation élémentaire mais en dessous du seuil à 4 items de l'indice européen ; (iii) les personnes au-dessus du seuil à 4 items de l'indice de privation européen, mais en dessous du seuil à 3 items de l'indice de privation élémentaire ; et enfin (iv) les personnes qui sont au-dessus des deux seuils (cf. graphique III).

7. Voir Betti et al. (2007) et Russell et al. (2012).

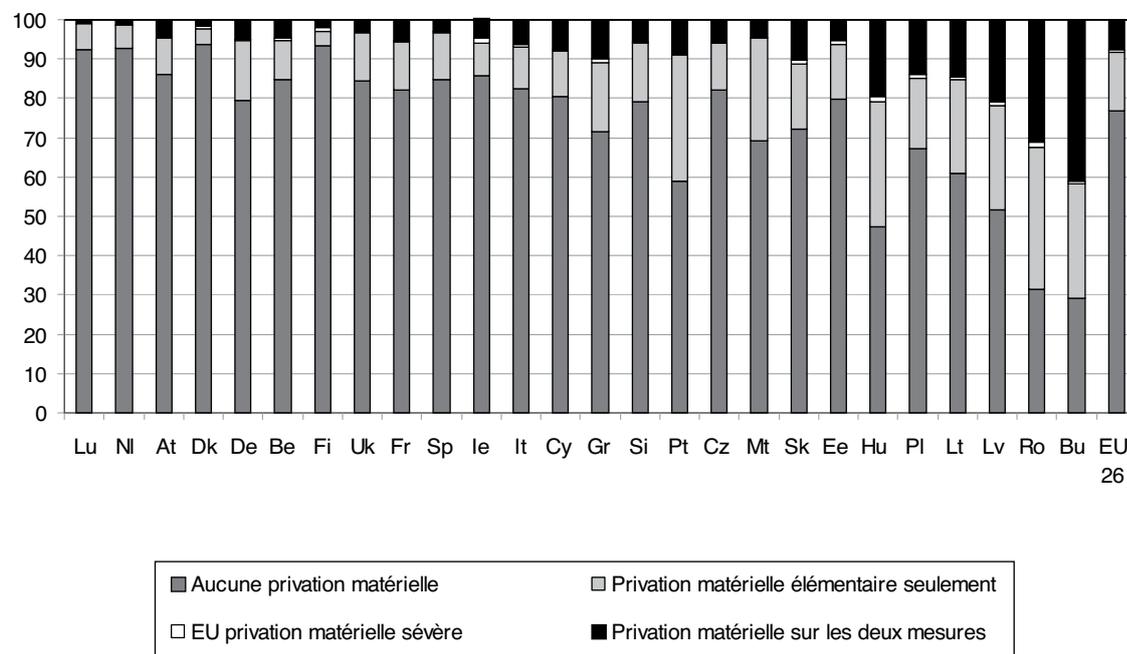
Le pourcentage total de personnes en situation de privation matérielle quel que soit l'indice utilisé varie de 6 % au Danemark à 71 % en Bulgarie. En dehors de la Bulgarie et de la Roumanie, les pourcentages les plus élevés sont de 53 % pour la Hongrie et de 48 % pour la Lettonie. Le troisième segment (privation matérielle de l'UE seulement) peut être largement ignoré puisque il représente une très faible part de la population (entre 0,1 % au Luxembourg et 1,4 % en Irlande). Les pourcentages de personnes situées au-dessus du seul seuil de la privation élémentaire sont donc très proches de ceux observés pour l'une ou l'autre des deux mesures de privation. Pour le Danemark et la Roumanie, il s'établit respectivement à 4 % et à 36 %. En dehors de la Bulgarie et de la Roumanie, les valeurs de ce pourcentage les plus élevées concernent la Hongrie, la Lettonie et le Portugal, (respectivement 47 % et 41 % pour les deux derniers pays). En additionnant les troisièmes et quatrièmes segments on obtient le pourcentage total de personnes situées au-dessus du seuil de privation

matérielle de l'UE. En accord avec l'analyse de l'objectif de pauvreté de l'UE développée plus haut, nous obtenons des niveaux de privations de 6 % au plus pour 16 des 26 pays. Le niveau global de la privation élémentaire est sensiblement plus élevé qu'avec celui de l'indice de privation matérielle de l'UE. Cela permet d'identifier une minorité non négligeable de personnes défavorisées sur le plan national tout en préservant une certaine variabilité transnationale : le seuil de privation élémentaire d'au moins 3 articles conduit à un nombre d'individus confrontés à la privation assez proche de celui donné par le risque de pauvreté à 60 %, mais avec de plus grandes variations entre pays, comme le montre la comparaison du profil de cet indicateur avec celui de la première colonne du graphique I.

Il est à noter que si l'utilisation d'un seuil de 3 items plutôt que de 4 items pour l'indicateur de privation matérielle de l'UE a bien pour conséquence d'augmenter le niveau de privation, il n'en demeure pas moins que le surcroît

Graphique III
Comparaison des deux mesures de privation matérielle par pays, EU-SILC 2009

En %



Lecture : ce diagramme donne, pour chaque pays, la répartition de la population entre les quatre groupes disjoints définis par la légende, à savoir : (i) les personnes qui ne dépassent pas le seuil de 4 items de l'indice de privation européen, ni le seuil à 3 items de l'indice de privation élémentaire ; (ii) les personnes au-dessus du seuil à 3 items de l'indice de privation élémentaire mais en dessous du seuil à 4 items de l'indice européen ; (iii) les personnes au-dessus du seuil à 4 items de l'indice de privation européen, mais en dessous du seuil à 3 items de l'indice de privation élémentaire ; (iv) les personnes au-dessus des deux seuils.

Les pays sont désignés par les abréviations suivantes : Allemagne (De), Autriche (At), Belgique (Be), Bulgarie (Bg), Chypre (Cy), Danemark (Dk), Espagne (Sp), Estonie (Ee), Finlande (Fi), France (Fr), Grèce (Gr), Hongrie (Hu), Irlande (Ie), Italie (It), Lettonie (Lv), Lituanie (Lt), Luxembourg (Lu), Malte (Mt), Pays-Bas (Nl), Pologne (Pl), Portugal (Pt), Roumanie (Ro), Royaume-Uni (Uk), Slovaquie (Si), Slovénie (Si), Tchéquie République (Cz), Union-européenne 26 pays (Eu-26).

Champ : UE 27, hors Suède.

Source : EU-Silc 2009.

de variation transnationale de la privation matérielle reste minime.

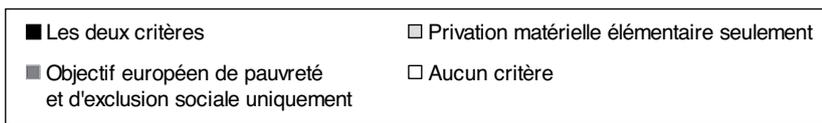
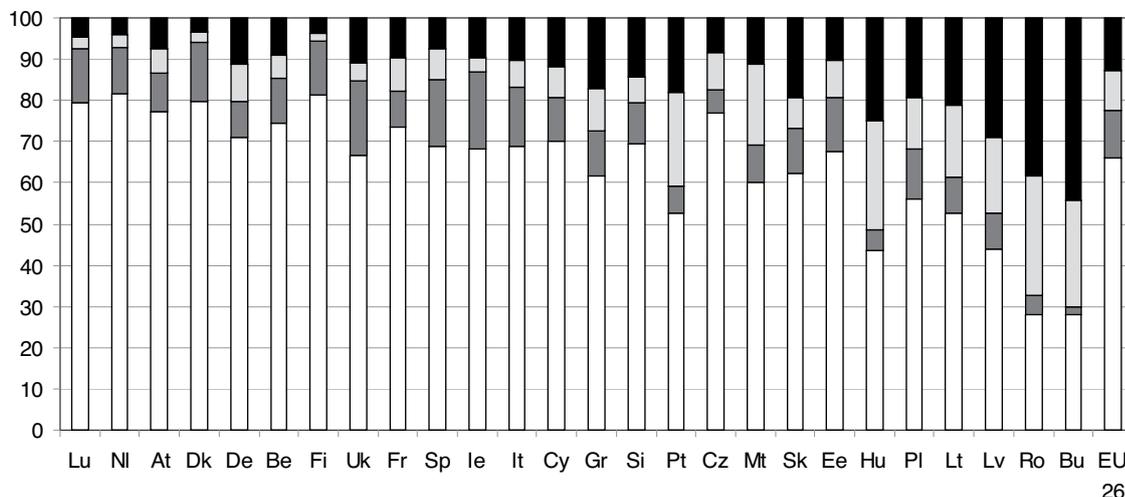
L'indicateur de pauvreté européen confère une importance disproportionnée aux populations des pays les plus riches

Afin de préciser les recouvrements entre l'indicateur de privation matérielle élémentaire et l'indicateur européen de pauvreté, nous croisons maintenant ces deux indicateurs (cf. graphique IV). Environ 13 % des personnes remplissent les deux conditions pour l'ensemble des pays représentés sur ce graphique. Les variations de ce pourcentage entre pays sont en rapport avec celles du revenu national : il varie en effet de 3 % au Danemark à 44 % en Bulgarie. Ce lien s'observe également pour les 6 % de personnes qui remplissent uniquement le critère de la privation matérielle élémentaire : c'est au Danemark qu'elles sont les moins nombreuses (2,5 %) et en Roumanie qu'elles sont

les plus nombreuses (29 %). À l'inverse, en ce qui concerne les 13 % de personnes identifiées par le seul objectif européen mais qui ne sont pas en situation de privation matérielle élémentaire, les pourcentages les plus élevés sont observés dans certains des pays les plus riches : Royaume Uni (18 %), Irlande (19 %). Le Danemark, qui avait le pourcentage le plus bas avec le critère de privation matérielle élémentaire, se situe maintenant dans le peloton de tête avec un taux de 15%. Au contraire, la Roumanie et la Bulgarie étaient en tête ont maintenant très peu de « pauvres » (5 % et 2 % respectivement). Retenir les personnes qui remplissent les critères européens mais pas celui de la privation matérielle élémentaire conduit à cibler une part disproportionnée de personnes des pays les plus riches en donnant une forte importance au critère de l'intensité du travail. Parmi les facteurs qui peuvent influencer cette intensité en travail, on note le niveau de flexibilité du marché du travail, la générosité des prestations sociales et l'interaction entre ces deux facteurs. L'Irlande,

Graphique IV
Typologie croisée de l'objectif européen de pauvreté et d'exclusion sociale et de la privation matérielle élémentaire par pays, EU-SILC 2009

En %



Lecture : ce diagramme donne, pour chaque pays, la répartition de la population entre les quatre groupes disjoints définis par la légende, à savoir : (i) personnes qui ne remplissent aucun des critères européens et qui ne sont pas au-dessus du seuil à trois items de l'indice de privation matérielle élémentaire ; (ii) personnes qui satisfont l'indice européen uniquement ; (iii) personnes au-dessus du seuil à 3 items de l'indice de privation matérielle élémentaire mais sans satisfaire à l'indice européen ; (iv) personnes remplissant les deux conditions. Les pays sont désignés par les abréviations suivantes : Allemagne (De), Autriche (At), Belgique (Be), Bulgarie (Bg), Chypre (Cy), Danemark (Dk), Espagne (Sp), Estonie (Ee), Finlande (Fi), France (Fr), Grèce (Gr), Hongrie (Hu), Irlande (Ie), Italie (It), Lettonie (Lv), Lituanie (Lt), Luxembourg (Lu), Malte (Mt), Pays-Bas (Ni), Pologne (Pl), Portugal (Pt), Roumanie (Ro), Royaume-Uni (Uk), Slovaquie (Si), Slovénie (Si), Tchéquie République (Cz), Union-européenne 26 pays (Eu-26).
Champ : UE 27 hors Suède.
Source : EU-Silc 2009.

par exemple, est caractérisée par le niveau européen le plus élevé pour cet indicateur de faible intensité de travail, ainsi que par un marché du travail flexible et des prestations sociales généreuses reposant sur une forte utilisation de prestations sociales liées aux revenus⁸.

La privation élémentaire au seuil de 3 items est davantage liée à la hiérarchie sociale que l'indicateur européen de pauvreté et d'exclusion

On peut approfondir cette comparaison entre l'objectif européen et la privation élémentaire en étudiant l'impact de la classe sociale du chef de ménage sur le fait d'être repéré par l'un et/ou l'autre des deux indicateurs. On utilise un regroupement de l'ESeC en sept classes sociales puis on réalise une régression multinomiale utilisant comme catégorie de référence le groupe de ceux qui ne sont ni dans le groupe cible de l'UE, ni au-dessus de notre seuil de privation matérielle élémentaire. Les *odds ratios* estimés quantifient l'impact de l'appartenance à une classe sociale sur les chances d'être dans chacun des trois autres groupes par rapport au

groupe de référence (cf. tableau 1). La colonne (1) indique un fort effet de la classe sociale sur la probabilité d'être à la fois dans le groupe cible de l'UE et au-dessus de notre seuil de privation élémentaire plutôt que d'être dans le groupe de référence : lorsque l'on passe de la classe des professions supérieures à celle des ouvriers semi et non qualifiés, l'*odds ratio* augmente progressivement de 1 à 13, avec presque le même niveau pour les agriculteurs que pour les ouvriers semi et non qualifiés.

La colonne (2) concerne les individus situés au-dessus du seuil de privation matérielle élémentaire sans appartenir au groupe cible de l'UE. Elle montre un effet plus faible mais toujours marqué de la classe sociale, avec un *odds ratio* qui augmente progressivement jusqu'à 6 pour les personnes non qualifiés. Les agriculteurs et la petite bourgeoisie sont caractérisés par des valeurs plus faibles que celles des catégories ouvrières. Cet effet de hiérarchie de classe est beaucoup moins marqué dans le

8. Cette conclusion n'est pas affectée par la substitution du seuil de 3 items à celui de quatre items dans l'indicateur de pauvreté européen.

Tableau 1
Effet de la classe sociale sur l'appartenance croisée à la cible de UE et à la population en situation de privation matérielle élémentaire (totalité de l'échantillon), EU-Silc 2009

Catégorie de la typologie	Dans le groupe cible de l'UE et au-dessus du seuil de privation élémentaire de 3 items (1)	Au-dessus du seuil de privation élémentaire de 3 items, mais pas dans le groupe cible de l'UE (2)	Dans le groupe cible de l'UE, mais en dessous du seuil de privation élémentaire de 3 items (3)
Catégorie sociale du chef de ménage			
<i>Chefs de grandes entreprises, cadres dirigeants et membres des professions libérales de niveau supérieur (ESeC classe 1).</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Cadres dirigeants et membres des professions libérales de niveau inférieur, cadres et techniciens de niveau supérieur (ESeC classe 2)	1,600	1,568	1,122
Professions intermédiaires, cadres de niveau inférieur (ESeC classes 3 et 6)	2,892	2,487	1,816
Indépendants sans salarié, chefs de petites entreprises (ESeC classe 4)	4,638	2,117	4,250
Agriculteurs sans salarié (ESeC classe 5)	12,019	3,934	6,364
Professions de niveau inférieur dans le commerce et professions techniques de niveau inférieur (ESeC classes 7 et 8)	9,651	5,292	3,263
Professions routinières (ESeC classe 9)	12,577	5,968	3,519
R ² ajusté de Nagelkerke	0,122		
D (Log- vraisemblance)	53 478		
Taille de l'échantillon	479 814		

Lecture : on a réalisé une régression multinomiale utilisant comme catégorie de référence le groupe de ceux qui ne sont ni dans le groupe cible de l'UE, ni au-dessus de notre seuil de privation matérielle élémentaire. On a fait figurer dans ce tableau les *odds ratios* estimés qui quantifient l'impact de l'appartenance à une classe sociale sur les chances d'être dans chacun des trois autres groupes par rapport au groupe de référence.

Champ : UE 27 hors Suède.

Source : EU-Silc 2009.

cas de personnes appartenant au groupe cible de l'UE mais ne sont pas en situation de privation matérielle élémentaire : l'*odds ratio* reste sensiblement inférieur à 4 pour les travailleurs spécialisés et semi-spécialisés, tandis que les travailleurs indépendants et les chefs de petites entreprises et surtout les agriculteurs sont fortement susceptibles de se retrouver dans ce groupe, avec des *odds ratios* respectifs de 4 et de 6.

Comme l'ont souligné Whelan et Maître (2010), à moins de chercher à établir une mesure de pauvreté relative entièrement nationale, le processus de validation d'une telle mesure suppose que l'on observe des variations transnationales de la pauvreté qui correspondent plus ou moins aux niveaux de prospérités nationaux tout en étant capable de rendre clairement compte de la différenciation des risques en fonction de la position socio-économique au sein des différents pays. Les résultats présentés ici pour les individus identifiés par l'objectif cible européen mais situés en dessous du seuil de la privation matérielle élémentaire vont à l'encontre de tels principes. Cette conclusion est inchangée si on retient un seuil de privation matérielle à quatre articles plutôt qu'à trois articles.

La privation élémentaire suffit à bien prédire les situations de stress économique

Des deux indices de privation matérielle étudiés, lequel a l'impact le plus déterminant sur la mesure subjective de stress économique précédemment définie (cf. encadré 3) ?

Comme l'indice de privation matérielle de l'UE utilise également les éléments relatifs aux arriérés et à l'incapacité de faire face aux dépenses imprévues qui entrent dans la composition de l'indicateur de stress, il est difficile d'évaluer la relation entre ce dernier et les différents indices de privation.

Pour cette raison – et uniquement dans cette partie – nous utilisons une version amendée de l'indice de privation matérielle de l'UE qui exclut ces deux éléments de stress économique. On effectue alors une régression par moindres carrés ordinaires avec la variable de stress économique comme variable dépendante et avec, pour variables explicatives, d'une part une version de l'indice de privation matérielle de l'UE réduite à 7 items et utilisant un seuil de trois items et, d'autre part, notre indice de privation matérielle élémentaire avec un seuil identique.

Le premier modèle, qui ne comporte que la privation matérielle élémentaire, donne un coefficient de régression standardisé de 0,566 et un R² de 0,320 (cf. tableau 2). Les valeurs correspondantes pour le modèle avec l'indice de privation matérielle de l'UE sont 0,377 et 0,142. L'utilisation simultanée des deux variables de privation conduit à des coefficients respectifs de 0,500 et de 0,138, avec un R² de 0,335. Ainsi, bien que les deux mesures soient significativement liées à celle du stress économique, l'ajout de la mesure de privation matérielle de l'UE, une fois pris en considération l'effet de la privation matérielle élémentaire, n'ajoute que peu de pouvoir explicatif, tandis que la privation matérielle élémentaire contribue substantiellement à la variance. La

Tableau 2
Impacts séparés et cumulés des deux critères de privation matérielle sur l'indicateur de stress économique, *EU-Silc 2009*

	(1)	(2)	(3)
Coefficients standardisés			
Privation élémentaire	0,566***		0,500***
Privation au sens de l'UE, après exclusion des variables de stress économique		0,377***	0,138***
R ²	0,320	0,142	0,335
N	532 903	532 903	532 903
*** p < 0,001			

Lecture : ce tableau donne les résultats de trois régressions par les moindres carrés ordinaires avec la variable de stress économique comme variable dépendante et avec pour variables explicatives respectives : (1) une version de l'indice de privation matérielle de l'UE excluant les items de stress économique (seuil à trois items parmi 7), (2) notre indice de privation matérielle élémentaire avec le même seuil à trois items, et enfin (3) les deux indices précédents.

*** : significatif au seuil de 1 %.

Champ : UE 27 hors Suède.

Source : EU-Silc 2009.

proportion de la variance expliquée uniquement par la mesure de l'UE est de 0,015, alors que pour la privation matérielle élémentaire, elle est de 0,193 et que la variance commune est de 0,127. La mesure de privation matérielle sévère de l'UE n'apporte donc que très peu de pouvoir discriminant une fois que l'on a pris en compte l'impact de la mesure de privation matérielle élémentaire.

Associer la privation élémentaire et la pauvreté monétaire permet une mesure cohérente de la pauvreté dans les pays riches

La mesure de faible intensité de travail est apparue dans ce qui précède moins discriminante que les deux autres mesures pour identifier les personnes à risque de la pauvreté et d'exclusion sociale. C'est l'association de la pauvreté monétaire et de la privation matérielle et plus particulièrement leur intersection qui semble la plus pertinente. Cette mesure alternative qu'on qualifie de pauvreté « consistante » (*consistent poverty*) pourrait ainsi se substituer à celle sur laquelle se fonde l'objectif cible de l'UE. À défaut, prenant acte des décisions déjà prises au niveau de l'UE, cet indice alternatif pourrait au moins servir à identifier le sous-ensemble de cette population cible que les politiques de lutte contre la pauvreté devraient viser de manière prioritaire. C'est d'ailleurs ce que font certains pays qui mesurent déjà la pauvreté en combinant un indicateur de bas revenu et de privation matérielle. Tel est le cas notamment de l'Irlande où des objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté ont été définis en ces termes (voir par exemple Nolan et Whelan, 1996). De même, certaines études comparatives ont associé des mesures de la pauvreté basées sur le revenu avec des mesures de privation relative ou de privation commune standardisée au sein de l'UE telles que Delautre (2012), Forster (2005), Guio (2009), Nolan et Whelan (2010) ou Whelan et Maître (2010).

Une variante de cette notion de pauvreté « consistante » peut aussi être construite en adoptant une approche « relative » de la privation matérielle. La démarche consiste à pondérer chaque item de privation en fonction de la proportion de personnes possédant cet item dans leurs pays respectifs. Le seuil de privation est ensuite calculé de telle sorte que la proportion de personnes situées au-dessus de ce seuil soit identique à celle qui se trouve au-dessous du seuil national de

pauvreté monétaire. Le graphique V fournit ainsi, pour chaque pays, les niveaux de pauvreté « consistante » obtenus en combinant la pauvreté monétaire au seuil de 60 %, avec les trois variantes suivantes de l'indice de privation matérielle :

- Une première version intégrant la mesure de privation matérielle « sévère » de l'UE avec le seuil d'au moins quatre items. Elle aboutit à des niveaux de pauvreté extrêmement bas dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Les seuls pays que l'on trouve au-dessus de 10 % sont la Lettonie, la Bulgarie et la Roumanie, et les autres pourcentages sont concentrés sur une plage étroite allant de 1 % à 7 %. Ces résultats reflètent, comme il a été remarqué plus haut, l'impact du choix du seuil de privation et les niveaux négligeables de privation pour un certain nombre d'items constitutifs dans les pays les plus riches.

- La variante intégrant l'indice de privation élémentaire avec un seuil d'au moins trois items. Elle produit des taux de pauvreté plus élevés, allant de 2 % au Danemark à 21 % en Bulgarie, tout en produisant une plus grande différenciation entre les pays.

- Enfin, la variante mobilisant la privation matérielle relative. Elle conduit à des variations plus modestes entre les pays : de 3 % pour la République Tchèque et le Danemark à 13 % pour la Bulgarie. Vingt et un pays ont des pourcentages situés dans une étroite bande allant de 3 % à 7 %.

Comme l'on pouvait s'y attendre, le passage d'une mesure de privation commune standard pour tous les pays à des mesures spécifiques pour chaque pays, produit des niveaux de pauvreté sévères qui sont largement similaires dans les pays les plus riches, à l'exception toutefois du Danemark où ils sont un peu plus bas.

Ainsi, contrairement à l'affirmation du rapport de la Commission Européenne (2011) *Employment and Social Developments in Europe 2011* selon lequel l'indice actuel de privation matérielle de l'UE a été conçu dans la tradition de Townsend, cet indice échoue complètement à saisir la forme de pauvreté relative dans les pays riches, que ce soit seul ou en association avec la mesure de pauvreté fondée sur le revenu. Par ailleurs, l'ajout des personnes qui vivent dans les ménages à faible intensité de travail qui ne remplissent ni les conditions de privation matérielle ni les

conditions de pauvreté monétaire n'apporte pas d'amélioration satisfaisante à ce défaut, en raison de la forte hétérogénéité sociale de ce groupe.

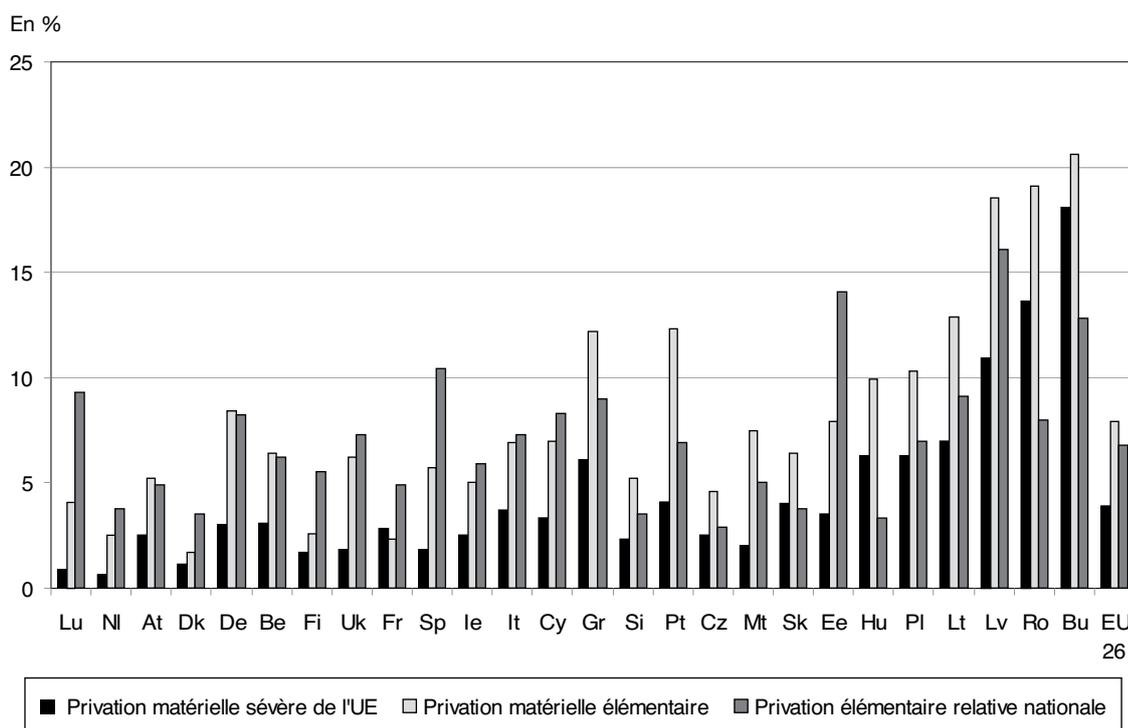
En revanche, la mesure de pauvreté consistante basée sur la mesure de privation matérielle élémentaire permet d'identifier une telle minorité d'exclus dans tous les pays, tout en préservant, en même temps, une différenciation entre les pays. L'utilisation d'un seuil de privation moins strict permet également de maintenir ces différenciations tout en aboutissant à un taux de pauvreté plus élevé. Finalement, c'est la variante de cette pauvreté consistante mobilisant une mesure purement nationale de la privation qui s'avère la plus efficace pour identifier les pauvres et les exclus sociaux des pays riches, et en ce sens, cette approche est plus conforme à la tradition de Townsend. Mais son

inconvenient tient au fait qu'elle capte peu de variations entre pays.

* *
*

La population cible selon l'objectif 2020 de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale de l'Union européenne est actuellement identifiée par la combinaison des indicateurs de faible revenu, de privation matérielle « sévère » et de faible intensité de travail dans les ménages. Dans cet article, nous avons prolongé notre critique précédente sur la façon dont l'objectif de pauvreté européen a été conçu (Nolan et Whelan, 2011) mais en nous concentrant cette fois-ci sur les conséquences de trois choix cruciaux portant sur la combinaison des

Graphique V
Mesures alternatives de la pauvreté « consistante » par pays, EU-SILC 2009



Lecture : les pays sont classés dans l'ordre croissant de leur revenu national brut par tête (RNBT). Ils sont désignés par les abréviations suivantes : Allemagne (De), Autriche (At), Belgique (Be), Bulgarie (Bg), Chypre (Cy), Danemark (Dk), Espagne (Sp), Estonie (Ee), Finlande (Fi), France (Fr), Grèce (Gr), Hongrie (Hu), Irlande (Ie), Italie (It), Lettonie (Lv), Lituanie (Lt), Luxembourg (Lu), Malte (Mt), Pays-Bas (Nl), Pologne (Pl), Portugal, Pt), Roumanie (Ro), Royaume-Uni (Uk), Slovaquie (Si), Slovénie (Si), Tchéquie République (Cz), Union-européenne 26 pays (Eu-26).

Le premier bâton en lisant de gauche à droite représente le pourcentage de la population en situation de pauvreté « consistante » de l'UE, c'est-à-dire située en dessous de 60 % du seuil du revenu national médian et privée d'au moins 4 des 9 items de l'indicateur de privation matérielle. Le second bâton donne la part représentée par les personnes cumulant cette pauvreté monétaire à 60 % à une situation de privation matérielle élémentaire (seuil de 3 items). La population représentée par le dernier bâton combine le seuil de 60 du revenu national et un indice de privation matérielle élémentaire « relative » pondérant les différents items par leur taux de possession internes à chaque pays.

Champ : UE 27 hors Suède.
Source : EU-Silc 2009.

trois éléments constitutifs de l'objectif : le choix entre l'union et l'intersection pour identifier les pauvres, l'ajout de la mesure de faible intensité de travail et finalement la manière dont est conçue la mesure de privation matérielle. Notre analyse suggère qu'une approche basée sur l'union de ces trois indicateurs conduit à ne pas comparer les mêmes phénomènes entre les différents pays. Ceci ébranle sérieusement la thèse qui prône l'utilisation combinée d'indicateurs multiples. Dans la plupart des pays riches de l'Europe du Nord l'identification de la population socialement exclue est influencée principalement par le critère monétaire. En Irlande et au Royaume-Uni c'est la faible intensité de travail qui joue le rôle le plus important, alors que dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, l'élément déterminant est la privation matérielle. Non seulement l'impact des différents indicateurs varie d'un pays à l'autre, mais le profil de ceux qui sont identifiés comme pauvres et exclus varie aussi de façon significative entre indicateurs. Le critère de la privation matérielle permet d'identifier un profil de personnes dont le profil social correspond aux attentes théoriques tout en augmentant les effectifs des personnes pauvres. Au contraire, l'ajout du critère de l'intensité du travail conduit à l'identification d'un sous-groupe nettement plus hétérogène.

En utilisant une approche de la pauvreté « consistante » basée sur la pauvreté monétaire et la privation matérielle mais excluant l'indicateur de faible intensité de travail, nous trouvons une faible prévalence de la pauvreté dans les pays riches lorsque les privations sont mesurées par l'indice de privation sévère à quatre items de l'UE. Le recours à un indice alternatif de privation matérielle élémentaire à 3 items produit des résultats qui sont beaucoup plus satisfaisants que les résultats obtenus avec l'objectif européen ou la pauvreté monétaire seule, tant du point de vue du lien avec la classe sociale que du point de vue de la variabilité transnationale.

Ces résultats sont dans le prolongement de ceux de Whelan et Maître (2010). Sur le plan national une mesure de pauvreté sévère produit un niveau de pauvreté moindre que la mesure de risque de pauvreté monétaire, mais ces deux mesures partagent la même incapacité à saisir la différenciation transnationale, indissociable à notre avis de toute mesure fiable de la pauvreté. Le passage à un point de vue purement européen résout ce problème, mais avec les inconvénients que les différences transnationales dominent et que les différenciations socio-économiques nationales sont gommées. À l'heure où les

questions de solidarité européenne et nationales sont au cœur du débat sur la crise économique et que des auteurs comme Ferrera (2009) plaident pour une défense accrue des systèmes de protection sociale nationaux face aux lois et aux politiques européennes promouvant l'intégration des marchés, il semble dangereux que les différences d'échelle entre pays soient ainsi susceptibles de masquer l'importance des normes nationales et les points de référence.

La mesure de la pauvreté consistante que nous proposons et qui est basée sur la mesure de privation matérielle élémentaire permet d'identifier un groupe non négligeable de pauvres et d'exclus dans chaque pays tout en préservant des variations substantielles entre pays. La composante monétaire de cet indicateur permet d'intégrer la question des ressources en identifiant les personnes dont les revenus sont en dessous d'une certaine distance par rapport à un revenu défini à l'échelle nationale et qui sont, de ce fait, particulièrement exposées au risque de ne pouvoir bénéficier d'un niveau de vie minimum décent. Implicitement, cela implique qu'on admette qu'un tel niveau de ressource doit être défini à un niveau national plutôt qu'à un niveau européen. Le choix d'un seuil de privation identique pour tous les pays implique la reconnaissance que le défi pour l'Europe est de faire partager les avantages d'une prospérité élevée pour l'ensemble de la population et non pas d'atteindre un niveau de vie de base des pays les moins développés dans le monde (Commission européenne, 2004). Cependant, un tel raisonnement ne tient pas compte du fait que ce qui est considéré comme un niveau de vie minimal acceptable dépend en grande partie du niveau général de développement économique et social et connaît donc des variations considérables d'un pays à l'autre (Whelan et Maître, 2009, 2012).

Au delà de la réflexion que l'on peut avoir sur le choix des composants entrant dans une mesure unique, on peut aussi s'interroger sur l'intérêt du recours à une mesure unique de pauvreté plutôt qu'à des indices multiples (voir par exemple Ravallion, 2011). Le contre argument à cette position dans le contexte européen, comme cela est décrit par exemple dans le rapport *Employment and Social Developments in Europe 2011*, est que l'utilisation d'un indicateur unique est un moyen efficace de communication politique et qui facilite le suivi des 27 différentes situations nationales. L'analyse que nous avons présentée n'a pas cherché à contester cette thèse en faveur de l'indicateur

unique, mais elle a exploré la façon dont on peut le concevoir au mieux. Si l'on souhaite adopter une approche multidimensionnelle de la pauvreté à un niveau européen, il est préférable que les procédures concernant les mesures adoptées tiennent compte des débats en cours dans l'abondante littérature portant sur la mesure multidimensionnelle de la pauvreté afin que les principes de l'association et de la dissociation puissent être évalués de façon cohérente (Alkire et Foster, 2011a et b ; Ravallion, 2011).

En conclusion, il est important de relever l'argument présenté dans le rapport *Employment and Social Developments in Europe 2011* (Commission Européenne, 2012), à savoir que l'objectif européen constitue un progrès par rapport à la mesure de la pauvreté monétaire au moins en matière de message politique. Par exemple, parmi les nouveaux états membres de l'UE, les personnes qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté monétaire peuvent effectivement être en situation de privation matérielle et de ce fait mériter une attention particulière, de même qu'un ménage à faible intensité de travail mais qui ne vit pas en situation de pauvreté monétaire. Implicitement, on voit qu'on passe d'une mesure de la pauvreté à une notion d'objectif de pauvreté qui vise à transmettre un message « correct » sur les priorités en matière de politiques sociales.

Mais, si l'on veut réduire le niveau de pauvreté, la première étape est qu'une mesure de pauvreté valide et robuste puisse effectivement identifier un groupe de la population en direction duquel les politiques sociales devraient s'orienter. Le contenu de ces politiques sociales relève ensuite d'un autre débat portant sur les dispositifs qui fonctionnent effectivement en faveur de ces populations. La question de savoir si la réduction du nombre de personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail constitue la meilleure façon de s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale est une question empirique. Mais savoir si les ménages sans travail doivent être inclus dans un objectif de pauvreté et d'exclusion sociale est une question d'un autre ordre : elle consiste à se demander si la plupart d'entre eux peuvent être considérés comme pauvres et exclus sociaux, elle ne permet pas de dire si réduire le nombre de ménages sans travail est une politique sociale prioritaire.

La principale différence entre des objectifs et des indicateurs est que les objectifs représentent des déclarations d'intentions dans lesquelles les considérations politiques jouent un rôle majeur, comme nous en avons discuté dans le cas présent de l'adoption de l'objectif EU 2020. Elles joueront également un rôle majeur lors des révisions futures de cet objectif. Mais le fait que certains états membres se fixent l'objectif politique de réduire le nombre de ménages sans travail ne constitue pas un argument suffisant pour inclure tous ces ménages dans un concept de pauvreté et d'exclusion sociale élargi à l'excès. Dans ce contexte, il est important de noter que l'analyse de l'impact de la crise économique sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe dans le dernier rapport du comité de protection sociale (*European Commission*, 2013) commence par une discussion portant sur la taille de la population visée par l'objectif de pauvreté avant de s'élargir à des analyses séparées sur la pauvreté monétaire, la privation matérielle et les ménages sans travail.

Dans le prolongement de ces remarques, les éventuelles suggestions de futures intégrations dans l'objectif cible d'éléments tels que l'exclusion des relations sociales, l'accès aux services, etc., sont de nature à faire naître de nouvelles inquiétudes. Notre opinion est qu'en cherchant à intégrer une quantité de dimensions très diverses et faiblement corrélées entre elles, on prend le risque d'accroître l'incohérence de la mesure elle-même ainsi que toutes les questions de communication et de politiques sociales autour d'elle. C'est pour cette raison que nous suggérons de concentrer l'objectif européen de pauvreté et d'exclusion sociale sur la mesure de la pauvreté monétaire et de la privation matérielle. Dans ce contexte, les efforts qui sont fournis pour améliorer la couverture et la fiabilité des mesures de pauvreté monétaires et de la privation matérielle (voir par exemple la discussion de Atkinson et Marlier, 2010 et de la Commission européenne, 2012) sont très importants. En parallèle de tels efforts, il est clair que l'on a besoin d'améliorer notre compréhension des processus conduisant à des situations de bas revenus et de privation matérielle, telles que l'exclusion du marché du travail, ainsi que les facteurs conduisant aux conséquences de tels désavantages que représentent l'exclusion générale de la société, la cohésion sociale et la qualité de vie. □

BIBLIOGRAPHIE

- Alkire S. et Foster J. (2011a)**, « Counting and Multidimensional Poverty », *Journal of Public Economics*, n° 95, pp. 476-487.
- Alkire S. et Foster J. (2011b)**, « Understandings and Misunderstandings of Multidimensional Poverty Measurement », *Journal of Economic Inequality*, DOI 1.0.1007/s10888-011-9181-.
- Atkinson A. B., Cantillon B., Marlier E. et Nolan B. (2002)**, *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*, Oxford, Oxford University Press.
- Boarini R. et Mira d'Ercole M. (2006)**, *Measures of material deprivation in OECD countries*. OECD Social Employment and Migration Working Papers n° 37, Paris, OECD.
- Brousse C. (2008)**, « Esec : The European Union's Socio-economic Classification Project », *Courrier des statistiques*, n°125, novembre-décembre 2008.
- Dickes P., Fusco A. et Marlier E. (2010)**, « Structure of National Perceptions of Social Needs Across Countries », *Social Indicators Research*, n° 85, pp. 143-67.
- Esping-Andersen G. and Myles M. (2011)**, « Economic Inequality and the Welfare State », dans W. Salverda, B. Nolan and T. Smeeding, *The Oxford Handbook of Economic Inequality*, Oxford, Oxford University Press.
- European Commission (2004)**, *A New Partnership for Cohesion. Convergence Competitiveness Cooperation. Third Report on Economic and Social Cohesion*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities.
- European Commission (2009)**, *Portfolio of Indicators for the Monitoring of the European Strategy for Social Protection and Social Inclusion 2009*, DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities.
- European Commission (2011)**, *Employment and Social Developments in Europe 2001*, DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities.
- Ferrera M. (2009)**, The JCMS Annual Lecture : « National Welfare States and European Integration: In Search of a Virtuous Nesting », *Journal of Common Market Studies*, n° 47, vol. 2, pp. 219-233.
- Förster M. F. (2005)**, « The European Social Space Revisited: Comparing Poverty in the Enlarged European Union », *Journal of Comparative Policy Analysis*, n° 7, vol. 1, pp. 29-48.
- Fusco A., Guio A.-C. et Marlier E. (2010)**, « Characterising the Income Poor and the Materially Deprived in European Countries », dans A. B. Atkinson and E. Marlier (eds), *Income and Living Conditions in Europe*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- Goldthorpe J. H. (2002)**, « Occupational Sociology, Yes: Class Analysis, No. Comment on Grusky and Weeden's Agenda », *Acta Sociologica*, n° 45, pp. 211-225.
- Guio A.-C. (2009)**, *What can be learned from deprivation indicators in Europe?* Eurostat Methodologies and Working paper, Eurostat Luxembourg.
- Halleröd B. (1995)**, « The truly poor: Direct and indirect measurement of consensual poverty in Sweden », *Journal of European Social Policy*, n° 5, pp. 111-129.
- Heidenreich M. et Wunder C. (2008)**, « Patterns of Regional Inequality in the Enlarged Europe », *European Sociological Review* n° 24, vol. 1, pp. 19-36.
- Mack J. et Lansley S. (1985)**, *Poor Britain*. London: Allen and Unwin.
- McKay S. (2004)**, « Poverty or Preference: What do Consensual Deprivation Indicators Really Measure? », *Fiscal Studies*, n° 25, pp. 20-24.
- Marlier E., Atkinson A., Cantillon B. et Nolan B. (2007)**, « The EU and Social Inclusion: Facing the Challenges », Bristol, Policy Press.
- Nolan B. et Whelan C. T. (1996)**, *Resources, Deprivation and Poverty*, Oxford, Clarendon Press.
- Nolan B. et Whelan C. T. (2007)**, « On the multi-dimensionality of poverty and social exclusion », dans Micklewright J. et Jenkins S. (eds.), *Poverty and Inequality: New Directions*, Oxford, Oxford University Press.
- Nolan B. et Whelan C. T. (2010)**, « Using Non-Monetary Deprivation Indicators to Analyse Poverty and Social Exclusion in Rich Counties:

Lessons from Europe? » *Journal of Policy Analysis and Management*, n° 29, vol. 2, pp. 305-323.

Nolan B. et Whelan C. T. (2011), *Poverty and Deprivation*, Oxford, Oxford University Press.

Pantazis C., Gordon D. et Levitas R. (eds.) (2006), *Poverty and social exclusion in Britain: The millennium survey*, Bristol, Policy Press.

Ravaillon (2011), « On Multidimensional Indices of Poverty », *Policy Research Working Paper* n° 5580, Washington D. C., The World Bank Development Research Group.

Ringen S. (1988), « Direct and indirect measures of poverty », *Journal of Social Policy*, n° 17, pp. 351-366.

Rose D. et Harrison E. (eds) (2009), *The European Socio-economic Classification*, London, Routledge.

Russell H., Whelan C. T. et Maître, B. (2012), « Economic Vulnerability and Severity of Debt Problems: An Analysis of Irish *Silc* 2008 »,

European Sociological Review, vol. 29, issue 4, pp. 645-705.

Townsend P. (1979), *Poverty in the United Kingdom*, Harmondsworth, Middlesex, Penguin.

Whelan C. T. et Maître B. (2009), « Europeanization of inequality & European reference group », *Journal of European Social Policy*, n° 19, pp. 117-130.

Whelan C. T. et Maître B. (2010), « Comparing Poverty Indicators in an Enlarged EU », *European Sociological Review*, n° 26, 6 December, pp. 713-730.

Whelan C. T. et Maître B. (2012), « Understanding Material Deprivation: A Comparative European Analysis », *Research in Social Stratification and Mobility*, n° 30, pp. 485-503.

Whelan C. T., Nolan B. et Maître B. (2013), « Material Deprivation, Economic Stress and Reference Groups in Europe: An analysis of *EU-Silc* 2009 », *European Sociological Review*, vol. 29, issue 6, pp. 1162-1174.

